

Direction des Affaires
Juridiques et Institutionnelles
Dossier suivi par : Angélique COMBES
Tél. 04 73 40 64 33
daji@uca.fr

Le Président de l'université Clermont Auvergne
à
Madame, Monsieur,
Membres du conseil d'administration de l'université
Clermont Auvergne

Clermont-Ferrand, le 1^{ER} décembre 2017

Objet : Convocation du conseil d'administration de l'université Clermont-Auvergne

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du conseil d'administration de l'université Clermont-Auvergne qui se tiendra le :

Vendredi 8 décembre 2017 à 9 heures
Salle du conseil - Bâtiment le manège
34 avenue CARNOT
63000 CLERMONT-FERRAND

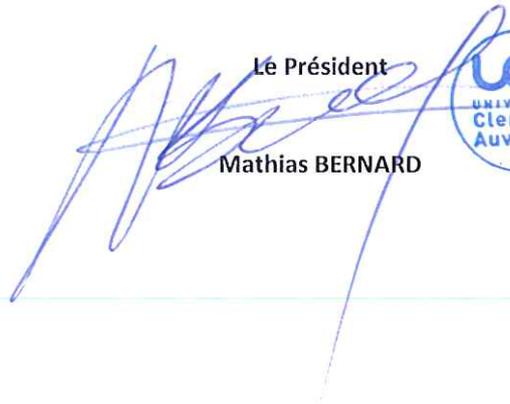
Ordre du jour :

1. Approbation du PV du CA du 27 octobre 2017
2. Informations générales
3. Affaires financières
 - 3.1 Budget 2018
 - 3.2 Procédure de passation des achats publics
 - 3.3 Indemnités de mission en France et à l'étranger
4. Ressources humaines
 - 4.1 RIFSEEP : modalités de mise en œuvre à l'UCA
 - 4.2 Régime indemnitaire des personnels BIATSS: fonctions spécifiques
 - 4.3 Campagne d'emplois BIATSS 2018
 - 4.4 Charte d'utilisation des listes de diffusion par les organisations ou représentants des personnels élus
5. Formation
 - 5.1 FLEURA : ouverture d'un DU de culture et de civilisation Françaises
 - 5.2 Charte pour l'accueil des sportifs de « haut niveau » et de « bon niveau »
6. Affaires juridiques et statutaires
 - 6.1 Dissolution de la fondation universitaire « Pôle universitaire d'expertise, de recherche et de formation à l'arbitrage »
 - 6.2 Convention d'association CEA
 - 6.3 Modification des statuts de l'UCA
 - 6.4 Modification des statuts UCA Partner
 - 6.5 Modification des statuts de l'IUT d'Allier
 - 6.6 Délégation du conseil d'administration au Président
 - 6.7 Compte-rendu des accords, conventions et arrêtés signés par délégation du conseil d'administration

7. Recherche et valorisation

7.1 Cession du brevet GALLATES ALKYLES – ICCF – PIAF

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser par courrier ou à remettre en séance par le mandataire.


Le Président

Mathias BERNARD

